



Dotations de fonctionnement complémentaires 2011

Rapport n° CP/2011/276

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Pour tenir compte de la forte augmentation du prix des hydrocarbures et de la hausse importante des consommations due notamment aux conditions hivernales rigoureuses, il convient de réajuster la dotation de viabilisation au titre de l'exercice 2010 des collèges ci-après pour un montant total de 48 582 € soit :

- ERSTEIN : 2 682 €
- OSTWALD : 8 570 €
- SOULTZ SOUS FORETS : 2 500 €
- STRASBOURG "François Truffaut" : 10 700 €
- STRASBOURG "Kléber" : 17 370 €
- STRASBOURG "Pasteur" : 6 760 €

II - Redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Le collège de Sundhouse demande une aide financière du Département pour lui permettre de régler la redevance des ordures ménagères 2010, dont le coût s'élève à 4 768 €.

Compte tenu des faibles fonds de réserve de l'établissement, je vous propose de lui accorder une subvention exceptionnelle de 2 384 € représentant la moitié du montant de la redevance.

III – Dotation "euro/élève"

Le collège "Le Ried" à Bischheim a passé une convention avec l'association des amis et parents de l'enfance inadaptée (AAPEI) aux termes de laquelle il met à disposition de l'AAPEI des salles de classe.

Pour tenir compte des frais supplémentaires occasionnés par l'accueil de ces élèves, nous avons décidé, lors de notre réunion du 21 mai 1991, d'apporter un concours financier au collège sous la forme d'une dotation calculée sur la base de «l'euro/élève» en vigueur. Pour la dotation de fonctionnement 2011, cette valeur s'élève à 62 €.

Pour les 35 élèves recensés, l'aide globale au collège "Le Ried" représente 2 170 €.

IV – Espace numérique de travail (ENTEA)

Lors de sa réunion du 25 juin 2007, le Conseil Général avait décidé de prendre en charge les dépenses de fonctionnement de l'espace numérique de travail en Alsace (ENTEA).

A ce titre, je vous propose d'attribuer au collège "Jean Mentel" à Sélestat, adhérent à ce dispositif depuis janvier 2011, une dotation de fonctionnement de 2 096,67 € pour lui permettre de couvrir les frais d'abonnement à ENTEA pour l'année 2011.

V – Véhicule de service

Le collège de Mundolsheim sollicite une subvention pour le renouvellement de son véhicule de service. En effet, l'état d'entretien et l'âge (plus de 10 ans) de ce véhicule nécessitent son remplacement.

Pour permettre de garantir la continuité de son service et notamment de la restauration scolaire, je vous propose d'accorder au collège de Mundolsheim une subvention de 5 000 €.

VI - Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

Sur la base du devis fourni par le collège "Louis Arbogast" à Mutzig pour l'acquisition d'un nouveau photocopieur destiné à un usage pédagogique, je vous propose de lui attribuer une subvention forfaitaire de 3 400 €.

VII – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

BOUXWILLER des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur.	4 580 €
DIEMERINGEN un siège pneumatique pour un tracteur (503 €) et des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur (2 325 €).	2 828 €
DRULINGEN une tondeuse à gazon autoportée destinée à l'entretien des espaces verts.	3 000 €
GERSTHEIM des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur.	1 550 €
SARRE-UNION des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur.	2 744 €
TOTAL	14 702 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 105 767,00 €	241 528,78 €	78 334,67 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements d'enseignement public des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 78 334,67 euros, dont :

- 48 582 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2010 en faveur des collèges suivants :

- . ERSTEIN : 2 682 €*
- . OSTWALD : 8 570 €*
- . SOULTZ SOUS FORETS : 2 500 €*
- . STRASBOURG "François Truffaut" : 10 700 €*
- . STRASBOURG "Kléber" : 17 370 €*
- . STRASBOURG "Pasteur" : 6 760 €*

- 2 384 € au collège de Sundhouse au titre de la participation du Département à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2010

- 2 170 € au collège "Le Ried" à Bischheim, au titre des frais supplémentaires occasionnés par l'accueil d'adolescents handicapés dans le cadre d'une convention conclue avec l'Association des Amis et Parents de l'Enfance Inadaptée (AAPEI), pour un effectif de 35 élèves à la rentrée 2010

- 2 096,67 € au collège "Jean Mentel" à Sélestat pour couvrir les frais d'abonnement à l'espace numérique de travail en Alsace pour l'année 2011

- 5 000 € au collège de Mundolsheim pour l'acquisition d'un véhicule de service

- 3 400 € au collège "Louis Arbogast" à Mutzig pour l'équipement en matériel de reprographie

- 14 702 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

- . BOUXWILLER : 4 580 € pour des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur*
- . DIEMERINGEN : 2 828 €, dont 503 € pour un siège pneumatique destiné à un tracteur et 2 325 € pour des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur*
- . DRULINGEN : 3 000 € pour une tondeuse à gazon autoportée destinée à l'entretien des espaces verts*

- . GERSTHEIM : 1 550 € pour des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)
- . SARRE-UNION : 2 744 € pour des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur.

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL